



AVIS N° 61/19

SEANCE DU	29/08/2019
INTITULE	PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/PME

Article 1 :

La SGBV informe l'ensemble des intermédiaires en opération de bourse que, si le premier jour de l'an Hidjri (premier Mouharam) coïncide avec la séance de cotation du dimanche 01/09/2019, cette dernière sera décalée au lundi 02/09/2019, et ce conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98 modifiée et complétée relative aux règles de gestion des séances de négociation.